

**ARRETE 2024-505 DU 25 NOVEMBRE 2024
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER
PARCOURS NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE**

Le Président de l'université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité.

ARRETE :

Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master mention **Psychologie : Neuropsychologie**, parcours **Neuropsychologie clinique**, pour l'année universitaire 2024-2025, est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur de l'institut de psychologie et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 novembre 2024

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités
Université Paris Cité**

Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités

Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2024-505

Année universitaire 2024-2025

UFR institut de psychologie

Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master

Domaine : SHS

Mention : Psychologie : Neuropsychologie

Parcours : Neuropsychologie clinique

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (<i>Président ou membre</i>)
NARME	Pauline	PRESIDENTE
GUILBERT	Alma	MEMBRE
BERTRAND	Elodie	MEMBRE
MSIKA	Eva-Flore	MEMBRE
SALGUES	Sara	MEMBRE